

RÈGLEMENT DE LA COURSE "MARTIGUES-CARRO LA CLASSIQUE" 2026

Course sur route de 13.5 km

Marche de 9 km

Courses enfants découvertes – « Mini-Race »

La solidaire 5 km : Martigues Carro au féminin

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le **SLC Martigues Course** organise la course sur route et chemins **Martigues-Carro la Classique**, qui se déroulera le **dimanche 21 juin 2026** sur la commune de Martigues.

Programme :

- **09h00 : La Solidaire**, distance 5 km
- **09h00** : Départ de la **course de 13,5 km** depuis le stade Francis Turcan
- **9h15** : Départ de la **randonnée** à Carro, distance 9 km
- **11h30** : Départ des **courses enfants « Mini-Race »**

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et/ou la participation à l'événement implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Chaque coureur s'engage à :

- Respecter le présent règlement,
- Ne pas anticiper le départ,
- Parcourir l'intégralité de la distance avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est nécessaire de :

- **S'inscrire avant le 14 juin 2026** sous **réserve des dossards disponibles** définis par l'organisation et de disposer d'un dossier complet incluant un le PPS d'aptitude valide ou une licence FFA.

- **Conditions particulières pour les mineurs**, qui doivent remplir le questionnaire de santé sous couvert de l'autorisation parentale
- Avoir une capacité d'autonomie personnelle suffisante pour gérer les difficultés du parcours.

Critères d'âge et justificatifs :

1. **Course 13,5 km** : Ouverte aux **coureurs nés en 2009 et avant** (catégorie cadet et plus). Licence FFA ou PPS obligatoire.
2. **Marche 9 km** : Ouverte à tous avec PPS obligatoire, car la marche fait l'objet d'un chronométrage et classement sur le dernier KM.

Règles de l'épreuve de marche :

- La marche est soumise à un **jury bénévole** qui veille au respect du règlement.
 - **Le dernier kilomètre est chronométré** et donnera lieu à une **remise des récompenses** pour les **trois premières femmes et les trois premiers hommes au scratch** sur le dernier km marché.
 - **Toute infraction aux règles de la marche (course constatée par le jury) entraînera un déclassement sans possibilité de recours.**
 - Tout participant acceptant de s'inscrire à cette épreuve s'engage à respecter ces règles sans contestation possible.
3. **Courses enfants (Mini-Races)** : Courses découvertes gratuites et ne faisant pas l'objet d'un classement. Ouvertes aux jeunes selon leur catégorie d'âge avec une autorisation parentale.

Catégories d'âge :

- **2023** : Seul 1 accompagnateur maximum est autorisé à courir avec l'enfant – environ 50 m
- **2022** : Seul 1 accompagnateur maximum est autorisé à courir avec l'enfant – environ 200 m
- **2021** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 350 m
- **2020** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 450 m
- **2019** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 450 m
- **2018** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 600 m
- **2017** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 800 m
- **2016** : Pas d'accompagnateur – les enfants courent seuls – environ 800 m

Justificatifs d'aptitude : Conformément au règlement de la FFA, tout participant à la course et à la marche doit fournir **l'un des documents suivants** avant le 14 juin 2026 :

- Une **licence Athlé Compétition, Entreprise ou Running** en cours de validité,
- Un **PPS (Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois)**, à effectuer sur le site dédié : <https://pps.athle.fr/>

ARTICLE 4 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

Un dispositif de secours (médecins, ambulances, secouristes) est déployé sur le parcours et en liaison avec le PC course. En cas de blessure ou de difficulté, le coureur doit :

- Se présenter à un poste de secours,
- Contacter le PC course via le numéro inscrit sur son dossard,
- Demander à un autre participant de prévenir les secours. Les secouristes et la direction de course peuvent exclure un coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 5 – PARCOURS ET RÈGLES DE COURSE

- La course se déroule **sur des voies partiellement fermées à la circulation**.
- Chaque coureur doit respecter le **code de la route** et les consignes de sécurité.
- L'organisation peut modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure (conditions météo, sécurité).
- Ravitaillements : **Afin de préserver notre environnement, Il est recommandé d'avoir son gobelet**
 - Sur le parcours de 13.5 km : 2 ravitaillements et eau et sucres divers au 6^e km et 10^e km
 - Des rampes d'eau seront prévus en fonction des conditions climatiques.
 - Sur le parcours Marche : 1 ravitaillement en eau à Mi-parcours
 - 1 ravitaillement d'arrivée pour chaque distance

ARTICLE 6 – CONTRÔLE ET ABANDON

- Un système de chronométrage et des postes de contrôle sont mis en place.
- Tout abandon doit être signalé au PC course par SMS pour éviter des recherches inutiles. En cas de non-respect, des frais de recherche pourront être facturés.

ARTICLE 7 – RÉCOMPENSES

Sont récompensés :

Pour la course de 13.5 km :

- Les **podiums scratch femmes et hommes**,
- Les **premiers de chaque catégorie** (sans cumul avec le classement scratch),

- **L'Entreprise la plus représentée** (Cumulé avec l'épreuve de marche)
- **Le club le plus représenté** (cumulé avec l'épreuve de marche).

Pour la marche de 9 km :

Le dernier km est chronométré et donne lieu à un classement scratch pour :

- Les trois premières femmes
- Les trois premiers hommes

Pour les courses enfants « Mini-Race » :

Chaque participant recevra un lot finisher (Médailles ou autre goodies)

Pour la solidaire

Un cadeau d'accueil sera remis à chaque participante solidaire.

ARTICLE 8 – INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription se fait uniquement en ligne sur le site de notre partenaire KMS : <https://kms.fr/v5/public/>

Tarifs jusqu'au 31 mai 2026 :

- **Course 13,5 km** : 19 € (navette incluse)
- **Marche 9 km** : 11 €
- **Mini-Race Enfants** : Gratuit (sous réserve de la disponibilité des dossards prévus)
- **La solidaire** : € 10.00

A partir du 1er juin 2025 :

- **Course 13,5 km** : 21 € (navette incluse)
- **Marche 9 km** : 13 €
- **Mini-Race Enfants** : Gratuit (sous réserve de la disponibilité des dossards prévus)
- **La solidaire** : € 10.00, avec l'intégralité des inscriptions reversée à des associations locales

Clôture des inscriptions : **14 juin 2026.**

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Tout participant accepte que son image soit utilisée par l'organisation pour la promotion de l'événement sur tous supports.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées lors de l'inscription sont utilisées conformément à la loi Informatique et Libertés. Les participants peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification en contactant l'organisation.

ARTICLE 11 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- En cas d'annulation de l'événement par l'organisation **plus de 30 jours avant la date**, un remboursement intégral (hors frais de gestion) sera effectué.
- Aucun remboursement ne sera accordé si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la course.
- **Le SLC Martigues Course vous souhaite une excellente course !**